

Le 18 octobre 2016

OBJET : Nouveaux critères de catégories pour les groupes privés

Bonjour à tous,

Le Conseil d'administration du CPA Saint-Jean souhaite par la présente vous communiquer les nouveaux critères de catégories pour les groupes privés. Ces nouveaux critères seront effectifs à compter du 1er janvier 2017. Important de noter qu'aucun patineur ne sera rétrogradé. Les patineurs qui ont déjà accédé à une certaine catégorie sans toutefois satisfaire tous les nouveaux critères établis demeureront dans cette catégorie. À cet effet, nous vous prions de consulter le tableau ci-joint :

NIVEAU	CRITÈRES ACTUELS	CRITÈRES AU 1 ^{er} JANVIER 2017
JUNIOR	Étape 5 réussie ou plus.	Étape 5 réussie ou plus.
INTER	Avoir réussi 2 tests Préliminaires. (Danse, Habilitéés ou Style libre)	Avoir réussi 1 test Préliminaire ou Star 3. (Danse, Habilitéés ou Style libre)
INTER AVANCÉ	Avoir réussi 3 tests Préliminaires.	Avoir réussi 3 tests Préliminaires ou 3 tests Star 3.
SÉNIOR	Avoir réussi tests Junior bronze Style libre et test Habilitéés Sénior bronze.	Avoir réussi test Habilitéés Sénior bronze, avoir réussi tests Junior bronze Style libre et avoir réussi le test Sénior bronze danse ou 1 partie du test Sénior bronze Style libre. (éléments ou programme)

Recevez nos meilleures salutations.

L'équipe du Conseil d'administration